

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2021

Présents : Mme Marie Christine CUTURIER - M. Sébastien DELBE - Mme Isabelle DELPLACE - Mme Sophie AYMES - M. Pierre MATRAY - Mme Jacqueline PIPERINI - Mme Amandine MOREAU - M. Yves PERRET,

Absent : M. Philippe MARVIE

Absents excusés : M. Anthony CHAMPELEY - M. Jérémy GROSBOT,

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PIPERINI

Ouverture de la séance à 19h00

Lecture du compte rendu du 26 mars 2021.

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 26 mars 2021

Les membres présents lors du dernier Conseil approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Mme PIPERINI a suggéré une présentation régulière de la situation budgétaire aux conseillers. Mme Le Maire explique que cela sera fait trimestriellement.

Madame le Maire confirme au conseil que la commission finances s'est réuni le mardi 06/04/2021 afin de préparer le budget primitif 2021.

Tout comme lors de la séance du précédent Conseil sur les comptes du budget 2020, Madame le Maire remet les documents d'élaboration du budget primitif 2021 à l'ensemble des conseillers présents.

1) Approbation du budget primitif 2021 du budget principal M14

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Principal.

Elle énumère compte par compte les dépenses prévues cette année qui se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	75 050,00
012	Charge de personnel	14 330,00
65	Charge de gestion courante	59 000,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	50,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Opération d'ordre de section à section	547,00
014	Atténuation de produits	750,00
022	Dépenses imprévues	5 431,87
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	455 658,87

Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	1 125,00
73	Impôts et taxes	98 300,00
74	Dotations et subventions perçues	62 135,00
75	Produits de gestion courante	11 350,00
77	Produits exceptionnelles	50,00
002	Excédents antérieur reporté	282 698,87
	Total des recettes de fonctionnement	455 658,87

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	3 923,46	
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00	
204	Subventions d'équipement	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles	232 500,00	95 215,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	13 559,68	
	Sous total des dépenses d'investissement	287 483,14	110 215,00
	Total des dépenses d'investissement	397 698,14	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
10	Dotation fond divers réserves	9 503,00	
13	Subvention d'investissement	1 000,00	15 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	
040	Opération d'ordre de section à section	547,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	300 000,00	
002	Excédents antérieur reporté	70 148,14	
	Sous total des recettes d'investissement	382 198,14	15 500,00
	Total des recettes d'investissement	397 698,14	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2020, le budget primitif 2021 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 455.658,87 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 397.698,14 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2021 du budget principal, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 455.658,87 € et en section d'investissement à hauteur de 397.698,14 €.

2) Approbation du budget primitif 2021 du budget annexe « Eau et Assainissement » M49

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Annexe « eau et assainissement »

Elle énumère compte par compte les dépenses prévues cette année qui se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	32 034,60
65	Charge de gestion courante	6 200,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
042	Opération d'ordre de section à section	35 000,00
014	Atténuation de produits	3 500,00
022	Dépenses imprévues	14 600,00
023	Virement à la section d'investissement	175 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	273 834,60

Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	137 200,00
042	Opération d'ordre de section à section	17 315,00
002	Excédents antérieur reporté	119 319,60
	Total des recettes de fonctionnement	273 834,60

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	27 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles	60 880,82	
23	Immobilisations en cours	310 000,00	300 000,00
040	Opération d'ordre de section à section	17 315,00	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	50 911,93	
020	Dépenses imprévues	30 000,00	
	Sous total des dépenses d'investissement	501 107,75	300 000,00
	Total des dépenses d'investissement	801 107,75	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
10	Dotation fond divers réserves	3 500,00	
13	Subvention d'investissement	0,00	455 621,00
040	Opération d'ordre de section à section	35 000,00	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	50 911,93	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	175 000,00	
001	Excédents antérieur reporté	81 074,82	
	Sous total des recettes d'investissement	345 486,75	455 621,00
	Total des recettes d'investissement	801 107,75	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2020, le budget primitif 2021 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 273.834,60 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 801.107,75€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Eau et Assainissement », présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 273.834,60 € et en section d'investissement à hauteur de 801.107,75 €.

3) Positionnement du conseil municipal sur le devenir du CPINI de la commune de Challes la Montagne

Suite au Conseil Municipal du 13/11/2020 Mme le Maire s'était engagée à rencontrer le chef de corps Monsieur PIPERINI Jean-Sébastien.

Elle informe le Conseil qu'elle l'a rencontré, accompagnée de Madame Isabelle DELPLACE 1^{ière} adjointe le 17 mars 2021.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point global sur le fonctionnement du CPINI.

Au final, l'état des lieux fait état de dysfonctionnements aussi bien au niveau des moyens, que des investissements humains ou financiers.

M.PIPERINI Jean-Sébastien nous à lister ses différentes attentes pour pouvoir retrouver un fonctionnement normal, et propose de demander un soutien à Mme la préfète.

Cependant il s'avère que si le soutien est accordé, il le sera forcément sur une durée limitée, et ne correspondra pas forcément à l'effort financier attendu (achat d'un nouveau fourgon, financement d'une partie d'un local partagé avec l'amicale des pompiers et le financement du RDA en remplacement du pied de sirène, ...).

Cet entretien n'a fait que confirmer qu'il sera compliqué de retrouver une organisation pérenne sans pouvoir envisager un rapprochement avec les communes voisines.

Après débat, les membres du conseil ont décidé que cet ordre du jour est reporté à une séance ultérieure, car ils manquent d'informations quant aux solutions envisagées pour la suite.

Monsieur Sébastien DELBE et Monsieur Pierre MATRAY tous deux conseillers municipaux et sapeurs-pompiers au sein du CPINI de Challes la Montagne, souhaitent solliciter le chef de corps pour organiser une réunion avec l'ensemble des membres du CPINI et envisager toutes les solutions par rapport à l'avenir CPINI d'ici fin mai.

4) Demande de subventions sur Budget Primitif 2021

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au vote du budget, 2 500,00 € ont été attribués pour les subventions. Il convient donc de les répartir.

Madame le Maire retrace les subventions attribuées en 2020 :

- 1 500,00 € pour l'amicale des pompiers de Challes-la-Montagne
- 250,00 € pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
- 1 500,00 € pour le Sou des écoles de Poncin (994,00 € de subvention et 506,00 € pour les sorties de classes prévues pour 2020)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Attribue pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- 300,00 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
- 1 500,00 € à l'amicale des pompiers de Challes-la-Montagne
- 700,00 € **en réserve** pour une demande à venir

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1 – Lecture de la lettre de Mr VENANT Bernard

Mr VENANT a transmis un courrier en mairie, demandant s'il était possible, du fait de la réfection de voirie d'avoir un goudronnage jusqu'à son mur. Après discussion, la commission voirie informe le conseil qu'il est nécessaire de garder des parties vertes sur les accotements pour l'infiltration des eaux pluviales, et ainsi, éviter des inondations dans les différentes propriétés privées. C'est pourquoi refuse la demande de Monsieur VENANT. Un courrier lui sera envoyé prochainement.

2 – Conseil d'école du mardi 16 mars 2021

- Mme Riff, directrice de l'école primaire de Poncin a transmis les résultats du vote sur l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2021 /2022.

Le conseil d'école a voté : 10 voix pour 4 jours, 11 voix pour 4,5 jours.

Il n'y aura pas de changement de rythme scolaire pour l'année 2021/2022.

169 parents ont été sollicités pour répondre au sondage. 131 parents ont répondu.

57 parents sont pour 4 jours

68 parents sont pour 4,5 jours.

3 - Commission fleurissement

Elle s'est réunie le jeudi 8 avril. Son objectif est de poursuivre ce qui a été entrepris lors du mandat précédent, pour embellir la commune, la maintenir accueillante, favoriser les liens entre générations.

Il est évoqué plusieurs options d'information afin de la partager auprès des habitants mais le respect des règles sanitaires complique sérieusement les conditions pour organiser des rassemblements.

Il est donc décidé d'afficher dans les panneaux d'affichage une information des premières actions menées par le conseil municipal en attendant de pouvoir proposer lorsque cela sera possible une participation ouverte à tous.

La question de l'arrosage est soulevée : elle se pose logiquement à Cizod et Sameyriat.
L'implantation d'un robinet près des bacs est abordée mais devra être étudiée dans un temps futur.

4 - Questionnaire de recensement des besoins pour les personnes âgées de 60 ans et plus

Un groupe de travail de la CCRAPC déploie un questionnaire auprès des personnes âgées, portant sur les souhaits (et les besoins) en matière de services et loisirs.

En vue d'améliorer leur quotidien et apporter de nouveaux services. Les questionnaires sont à retourner à la mairie Une exploitation par les référents « personnes âgées » de la commune avant l'exploitation globale permettra la connaissance des souhaits spécifiques des habitants ciblés.
La commission pourra ainsi orienter les actions locales.

5 – Application Illiwap

Madame le Maire informe les conseillers que l'application Illiwap est opérationnelle. Les habitants peuvent dès à présent :

- Aller sur le site : Illiwap.fr. Rubrique nos références et tapez Challes-La-Montagne dans la barre de recherche.
- Télécharger l'application sur votre smartphone, tablette ou Android.

Des informations ont déjà été publiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
Marie Christine CUTURIER

